



covid et retour au domicile

Par **bulou**, le **03/05/2020** à **11:21**

Bonjour

J'ai 69 ans et je suis confiné chez ma fille à 800 km de mon domicile. Après le 11 mai, est-il possible de retourner à mon domicile car j'ai 2 rdv avec un spécialiste ORL la dernière semaine de mai ?

Comment faire pour être en règle sans risquer une amende et être obligé de retourner d'ou l'on vient.

Merci à tous.

Par **jodelariege**, le **03/05/2020** à **18:42**

bonsoir

d'après les dernières infos vous aurez le droit de rentrer chez vous avec une attestation ; suivez les infos régulièrement pour voir les modalités du retour...

Par **morobar**, le **04/05/2020** à **08:08**

Bonjour,

Vous avez toujours eu le droit de rentrer chez vous.

Le confinement s'entend à domicile chez soi et non chez les autres.

Vous pouviez donc rentrer chez vous dès mars dernier.

Par **amajuris**, le **04/05/2020** à **10:37**

bonjour,

le retour à son domicile est un motif impérieux qui a toujours permis de déroger au confinement.

ce qui est interdit, c'est de changer volontairement de lieu de confinement

salutations